



**COMPTE-RENDU DU
BUREAU COMMUNAUTAIRE DE L'ARC MOSELLAN**

SEANCE DU 26 AVRIL 2022

Date de la convocation 20 avril 2022

Secrétaire de séance Manu TURQUIA

Président Arnaud SPET

Membres du bureau en exercice :	21
Membres présents :	18
Nombre de votes au point n° 01 :	20
Nombre de votes au point n° 02 :	19
Nombre de votes à partir du point 03 :	20

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six avril à dix-neuf heures trente-six, les Membres du bureau désignés par les Conseils Municipaux des Communes constitutives de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan se sont réunis, dûment convoqués par lettre du vingt avril deux mille vingt-deux, sous la présidence de M. Arnaud SPET à Buding dans le restaurant Domaine du Moulin.

ETAIENT PRESENTS :

Commune	Membre		Commune	Membre	
ABONCOURT	G. RIVET	<input checked="" type="checkbox"/>	KOENIGSMACKER	P. ZENNER	<input checked="" type="checkbox"/>
BETTELAINVILLE	B. DIOU	<input checked="" type="checkbox"/>		A. SPET	<input checked="" type="checkbox"/>
BOUSSE	P. KOWALCZYK	<input checked="" type="checkbox"/>	MALLING	M-R. LUZERNE	<input checked="" type="checkbox"/>
BUDING	A. GUTSCHMIDT	<input checked="" type="checkbox"/>	MONNEREN	P. SCHNEIDER	<input checked="" type="checkbox"/>
DISTROFF	M. TURQUIA	<input checked="" type="checkbox"/>	LOUDRENE	B. GUIRKINGER	<input checked="" type="checkbox"/>
GUENANGE	P. TACCONI	<input type="checkbox"/>	RURANGE-L.-TH	P. ROSAIRE	<input checked="" type="checkbox"/>
	M-R. CINTAS	<input checked="" type="checkbox"/>	STUCKANGE	O. SEGURA	<input type="checkbox"/>
INGLANGE	L. MADELAINE	<input checked="" type="checkbox"/>	VALMESTROFF	J. ZORDAN	<input checked="" type="checkbox"/>
KEDANGE/C.	J. KIEFFER	<input checked="" type="checkbox"/>	VECKRING	P. JOST	<input checked="" type="checkbox"/>
KEMPLICH	P. BERVEILLER	<input checked="" type="checkbox"/>	VOLSTROFF	I. CORNETTE	<input type="checkbox"/>
KLANG	A. PIERRAT	<input checked="" type="checkbox"/>			

Elus invités suite à leur délégation de fonction :

Commune	Membre	Présent	Délégation au domaine
HOMBOURG-BUDANGE	D. HILBERT	<input checked="" type="checkbox"/>	Des forêts
BERTRANE	J-L. PERRIN	<input type="checkbox"/>	Du monde agricole

ABSENCES ET POUVOIRS :

Membre absent	Absence excusée	Pouvoir le cas échéant à	Membre absent	Absence excusée	Pouvoir le cas échéant à
P. TACCONI	<input checked="" type="checkbox"/>	M-R. CINTAS		<input type="checkbox"/>	
O. SEGURA	<input checked="" type="checkbox"/>	M. TURQUIA		<input type="checkbox"/>	
I. CORNETTE	<input checked="" type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	

Ordre du Jour

- A. Désignation du secrétaire de séance
- B. Validation du PV du Bureau Décisionnel du 1^{er} mars 2022
- C. Rapports :
 - 1. TRAVAUX – Demande de subvention Région/CLIMAXION – Rénovation énergétique des bâtiments – Rénovation énergétique de la maison Birck (Maison Communautaire)
 - 2. ANIMATION – Partenariat avec le CAUE de la Moselle
 - 3. VIE ASSOCIATIVE – Soutien aux associations et participations communautaires pour l'exercice 2022
 - 4. MOULIN DE BUDING - Sollicitation de lots pour les kermesses
 - 5. ENVIRONNEMENT – ETANG PARC DE LA CANNER - Convention de pêche Amicale Villageoise
 - 6. ANIMATION - Invitation des écoles du territoire à un évènement patriotique
 - 7. Divers et informations

A. SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau Communautaire est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire décide à l'unanimité de désigner M. Manu TURQUIA pour remplir cette fonction.

B. VALIDATION DU PV DU BUREAU DECISIONNEL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} MARS 2022

Adoption à l'unanimité.

C. RAPPORTS

TRAVAUX

Point n° 1 : Demande de subvention Région/CLIMAXION – Rénovation énergétique des bâtiments – Rénovation énergétique de la maison Birck (Maison Communautaire)

L'intercommunalité projetée de rénover la maison Birck (XVII^{ème} siècle) et ses abords afin d'y déplacer son siège. Cette opération pourrait être susceptible de prétendre à la subvention CLIMAXION.

Tableau de financement prévisionnel (en € HT, base APD) :

<u>Dépenses</u>		<u>Ressources</u>		
<i>Intitulé</i>	<i>Montant en € HT</i>	<i>Intitulé</i>	<i>%</i>	<i>Montant en € HT</i>
MOE	127 400,00 €	ETAT DETR DSIL	30,0%	441 000,00 €
Travaux	1 300 000,00 €	CD57 AMBITION MOSELLE	30,0%	441 000,00 €
Missions annexes	42 600,00 €	REGION	13,6%	200 000,00 €
		CLIMAXION	4,2%	61 860,00 €
		RESTE A CHARGE	22,2%	326 140,00 €
TOTAL en € HT	1 470 000,00 €	TOTAL en € HT	100,0%	1 470 000,00 €

Le Bureau Communautaire Décisionnel, après en avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER le projet dont le descriptif et le plan de financement figurent ci-dessus ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter la subvention Climaxion « Rénovation énergétique des bâtiments » au taux ou au forfait maximum ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à prendre en compte la différence induite par le refus de la subvention sollicitée ou par l'attribution d'une subvention à un montant différent de celui escompté ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce projet et à la demande de subvention.

Votes : POUR : 20
ABSTENTION : 00
CONTRE : 00

ANIMATION & VIE ASSOCIATIVE

Point n° 2 : Partenariat avec le CAUE de la Moselle

Le Moulin de Buding, l'un des sites touristiques de la Vallée de la Canner, accueille différents types de public : scolaires, groupes adultes, groupes enfants, personnes en situation de loisirs et d'handicap, familles...

Aujourd'hui, le Musée et ses Ateliers Pédagogiques accueillent essentiellement du public scolaire et plus particulièrement les écoles situées hors du territoire. L'objectif est d'attirer les enfants des écoles de notre territoire en leur faisant découvrir notre patrimoine et ses richesses par le biais d'animations nouvelles et innovantes.

Pour ce projet, la CCAM souhaite conclure un partenariat avec le CAUE de la Moselle afin de mettre en place une action de sensibilisation autour de l'architecture du Moulin de Buding en redécouvrant le moulin dans son milieu hydrographique, et en sensibilisant les enfants aux enjeux d'une architecture en lien avec son environnement et dans le cas présent, avec l'eau en particulier.

Concernant l'aspect financier, et afin de participer au fonctionnement de la structure, la CCAM versera, à la fin de l'action (juin 2023), une contribution de 75 € par demi-journée, dans la limite de 10 demi-journées pour l'année scolaire 2022 / 2023, soit un total maximum de 750 €, selon la programmation.

Le Bureau Communautaire Décisionnel, après en avoir délibéré, décide, sans la voix du Président qui ne prend pas part au vote :

- D'APPROUVER la convention de partenariat conclue entre la CCAM et le CAUE de la Moselle ;
- D'APPROUVER la contribution financière à verser au CAUE de la Moselle en fonction de la programmation.

Votes : POUR : 19
ABSTENTION : 00
CONTRE : 00

Point n° 3 : Soutien aux associations et participations communautaires pour l'exercice 2022

Dans le respect des règles comptables applicables, il est soumis aux Délégués Communautaires le détail des aides et soutiens qu'il est proposé d'engager en 2022 au bénéfice d'associations pour un montant de 148 539 €.

Le tableau présenté en séance propose les individualisations du chapitre 65, décliné en thématiques :

- Animation dans lequel cinq sous-thématiques se déclinent :
 - o Evènementiel
 - o Sensibilisation à l'environnement, au patrimoine et à la culture
 - o ARC AD
 - o Ecole de formation des jeunes
 - o Action Pédagogiques
- Tourisme
- Divers

Concernant la thématique animation, la Commission Jeunesse et Vie Associative a examiné le 10 mars les demandes de soutien déposées par des tiers à l'aune de leurs actions et de leurs projets d'intérêt communautaire.

La Commission Jeunesse et Vie Associative propose aux Délégués Communautaires la reconduction de la convention pluriannuelle de trois ans avec l'association Bousse Luttange Rurange (BLR) Arc Mosellan. Le soutien financier pour un montant à hauteur de 12 000 € apporté au BLR Arc Mosellan porte sur l'intervention d'un animateur diplômé au sein des écoles du territoire pour la discipline handball et la mise à disposition d'un animateur diplômé durant la période estivale des semaines ARC AD.

Le Bureau Communautaire Décisionnel, après en avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER les individualisations de soutien telles que détaillées dans le tableau présenté par Monsieur le Président et spécifié en séance ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toute convention nécessaire pour la mise en œuvre des projets ou actions présentés ci-dessus ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à procéder à la notification du montant de ces subventions à leurs différents bénéficiaires et à signer toute pièce ou document nécessaire à leur versement ou mise en œuvre.

Votes : POUR :	20
ABSTENTION :	00
CONTRE :	00

Point n° 4 : Sollicitation de lots pour les kermesses

La CCAM, et plus particulièrement le Moulin de Buding, est régulièrement sollicitée par des associations pour des demandes de lots pour l'organisation de tombolas. Ces demandes émanent d'associations du territoire et hors territoire. La boutique du Moulin proposant différents goodies (crayons de couleurs, ponchos, portes clé, mugs, boules à neige, t-shirts, livres, entrées) peut répondre à ces sollicitations.

Cette action permet de soutenir le tissu associatif de notre territoire dans leur événement, distinct du soutien aux associations et de promouvoir le Moulin de Buding au travers de gadgets offerts.

La CCAM offrirait :

- des goodies, ainsi que dix entrées du Moulin pour une valeur de 100 € aux associations du territoire,
- dix entrées du Moulin, soit une valeur de 40 € aux associations hors territoire.

Le Bureau Communautaire Décisionnel, après en avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER la participation de la CCAM à ces demandes ;

- D'APPROUVER la remise de goodies et de dix entrées du Moulin de Buding pour une valeur de 100 € pour les associations du territoire ;
- D'APPROUVER la remise de dix entrées du Moulin de Buding pour une valeur de 40 € pour les associations hors territoire.

Votes : POUR : 20
 ABSTENTION : 00
 CONTRE : 00

Point n° 6 : Invitation des écoles du territoire à un évènement patriotique

À l'occasion des journées commémoratives du « 8 mai 1945 » et de la célébration de la « Journée de l'Europe », les élus de la CCAM se sont exprimés en faveur d'un évènement patriotique à destination des élèves de CM2 du territoire. Cette manifestation est organisée dans le but d'accompagner les écoles et les enfants dans l'apprentissage du devoir civique et de mémoire.

Lundi 9 mai 2022, les dix écoles du territoire soit quinze classes (1 classe de BETTELAINVILLE – 2 classes de BOUSSE – 1 classe de DISTROFF - 2 classes de GUENANGE - 1 classe de KEDANGE – 2 classes de KOENIGSMACKER – 2 classes de METZERVISSE – 1 classe de MONNEREN – 1 classe de STUCKANGE – 2 classes de VOLSTROFF), ayant répondu favorablement à l'invitation, sont attendues au Gros Ouvrage Maginot du Hackenberg à VECKING.

Durant cette journée, les enfants sont invités à prendre le train de l'histoire et à plonger dans la période de la Seconde Guerre Mondiale avec une visite du Gros Ouvrage Maginot du Hackenberg le matin ou l'après-midi et à la participation à 11h à la commémoration solennelle.

Un drapeau tricolore estampillé du blason de la commune, ainsi qu'un drapeau européen sont offerts à toutes les classes de CM2 (participant ou non à cette journée), devenant ainsi un relais symbolique qui passera à la fin de chaque année scolaire entre les classes de CM2 et CM1.

Les dépenses liées à cette journée sont entièrement prises en charge par la Collectivité dont le budget prévisionnel est exposé ci-dessous :

Forfait entrées Gros Ouvrage Maginot du Hackenberg	1 000 €
Transport	1 600 €
Drapeaux français et européen	7 400 €
TOTAL	10 000 €

Le Bureau Communautaire Décisionnel, après en avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER l'organisation de cet évènement patriotique ;
- D'APPROUVER le budget prévisionnel relatif à l'organisation de cet évènement.

Votes : POUR : 20
 ABSTENTION : 00
 CONTRE : 00

ENVIRONNEMENT

Point n° 5 : Etang parc de la CANNER - Convention de pêche Amicale Villageoise

La CCAM a défini d'intérêt communautaire la zone de loisirs de Buding. Celle-ci présente un plan d'eau artificiel aménagé contenant des poissons.

Afin de maintenir une vie pérenne pour les espèces aquatiques du plan d'eau, la CCAM souhaite confier la pêche à l'association de l'Amicale Villageoise de Buding via une convention de partenariat. Celle-ci est consentie à titre gratuit entre les deux parties.

Le Bureau Communautaire Décisionnel, après en avoir délibéré, décide :

- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention de partenariat conclue entre la CCAM et l'Amicale Villageoise.

Votes : POUR :	20
ABSTENTION :	00
CONTRE :	00

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance du Bureau Décisionnel levée à vingt heures quinze minutes.

Le Président,
Arnaud SPET

Le Secrétaire
Manu TURQUIA

